



LE MOT DU PRIEUR

Que devient l'humanité sainte de Notre Seigneur entre sa mort sur la croix le Vendredi Saint et sa Résurrection glorieuse le matin de Pâques ?

Tout d'abord nous devons croire cet article de foi qui est énoncé dans le Credo : Jésus-Christ est réellement mort sur la croix. Mon professeur d'histoire de seconde avait osé nous sortir en classe qu'il ne s'agissait que d'une mort apparente, ce qui expliquait à bon compte la Résurrection. Non, le Christ est bien mort sur la croix, rendant son âme à son Père en un ultime cri prouvant et son humanité et sa divinité. Son âme s'est séparée de son corps, ce qui est la cause même de la mort pour tout homme, lorsque lui-même l'a voulu : « Je laisse mon âme pour la reprendre de nouveau. Personne ne me l'enlève mais je la quitte de moi-même. » Io X, 18.

Son corps, descendu de la croix par Nicodème et Joseph d'Arimathie, fut mis dans un sépulcre neuf que ce dernier avait fait creuser. Notre Seigneur, mort comme le dernier des esclaves, est enterré dans un sépulcre de prix. Son corps inanimé ne peut être qualifié de cadavre, car un cadavre connaît la décomposition. Le corps du Christ au contraire reste toujours uni à la divinité dans l'unique

personne du Verbe. Comme l'enseigne le catéchisme du concile de Trente : « après la séparation du Corps et de l'Âme, la Divinité demeura inviolablement unie au Corps dans le sépulcre et à l'Âme dans les Enfers ». Son corps, œuvre de l'Esprit Saint, n'a pas connu la décomposition, selon cette prophétie des psaumes : « Tu ne permettras pas que ton Saint connaisse la corruption. » Ps. XV, 10.

L'Écriture sainte nous affirme que le corps de Notre Seigneur est resté trois jours dans le sépulcre avant de ressusciter. Or le temps écoulé entre la mort et la résurrection n'est que d'environ trente-cinq heures, soit moins d'un jour et demi. La réponse à cette difficulté vient de ce que l'on appelle la partie par le nom du tout. La soirée du vendredi et les premières heures du dimanche comptent pour deux jours alors qu'il ne s'agit que d'une partie de la journée.

L'âme humaine du Christ, quant à elle, descend dans les Enfers

Ce terme générique renferme plusieurs réalités très différentes qui n'ont en commun que la privation de la vision de Dieu. L'enfer proprement dit est ce lieu de tourments affreux dans lequel les démons et les damnés souffrent pour l'éternité d'horribles souffrances, chassés pour toujours loin du trône de Dieu, plongés dans un feu dévorant

ENTRE LA MORT ET LA RÉSURRECTION DE NOTRE SEIGNEUR

OFFICES DE LA SEMAINE SAINTE 2007

Chapelle	Reims	Charleville	Joinville	Le Hérie	Troyes
Jeu					À P R É C I S E R
Confessions	18h00	Pendant l'adoration	Pendant l'adoration		
Messe Vespérale	19h00	19h00	19h00	17h00	
Adoration du Saint Sacrement au reposoir jusqu'à 24h00					
Vend					
Chemin de Croix	15h00	15h00	18h00	11h00	
Confessions	Après le Chemin de Croix	Après le Chemin de Croix	Avant et après le Chemin de Croix		
	18h00		18h15		
Fonction Liturgique	19h00	19h00	19h00	15h30	
Samedi					
Confessions	17h30 à 19h00	17h30 à 18h30	17h30 à 19h00	17h00	
Vigile Pascale	22h00	22h30	22h15	22h30	

qui ne s'éteint jamais. Il y a ensuite le purgatoire, lieu dans lequel les âmes des justes se purifient dans des souffrances qui n'ont qu'un temps, en attendant qu'elles soient dignes d'entrer dans la Patrie éternelle, dans laquelle rien de souillé ne peut pénétrer. Nous trouvons ensuite les limbes qui servent de séjour pour les âmes des enfants morts sans baptême : ces âmes ne souffrent pas pour expier leurs péchés, car elles n'ont pas pu en commettre, n'ayant pas encore atteint l'âge de raison. Par contre, elles ne peuvent accéder à la vision béatifique, n'ayant pas reçu la grâce divine. Enfin, était rangé parmi les enfers ce lieu où les âmes des justes de l'Ancien Testament attendaient le moment de leur délivrance et de leur entrée au ciel. Ce sont précisément ces âmes saintes que Notre Seigneur a délivrées lorsqu'il descendit aux enfers.

Ces âmes ne pénétrèrent pas tout de suite au Ciel. Elles suivirent l'âme du Christ qui se réunit à son corps pour sa résurrection et accompagnèrent le Christ ressuscité durant les quarante jours qu'il passa sur la terre, apparaissant de temps à autre à ses disciples. Elles ne firent leur entrée au ciel qu'à la suite de Notre

Seigneur le jour de son Ascension. Pourtant Notre Seigneur s'adressant sur la croix au bon larron lui fit cette promesse : « En vérité je te le dis, aujourd'hui tu seras avec moi au paradis. » Lc XXIII, 43. Ici, le mot paradis ne désigne pas précisément le lieu de la béatitude céleste mais plutôt ce en quoi elle consiste, à savoir la vision de Dieu. Comme le dit le catéchisme du concile de Trente : « sa seule présence répandit immédiatement au milieu d'eux une lumière resplendissante, les remplit d'une joie et d'une allégresse ineffables, et les mit en possession de cette béatitude qu'ils désiraient tant, et qui consiste dans la vue de Dieu. ».

La victoire du Christ commence donc même avant sa résurrection. Loué soit Jésus-Christ qui nous délivre du péché et de la mort.

Abbé Ludovic Girod

Carnet de Famille

Baptêmes

Louis-Joseph Advenier le 4 mars à Reims

Charly Jacqueminet le 18 mars à Reims

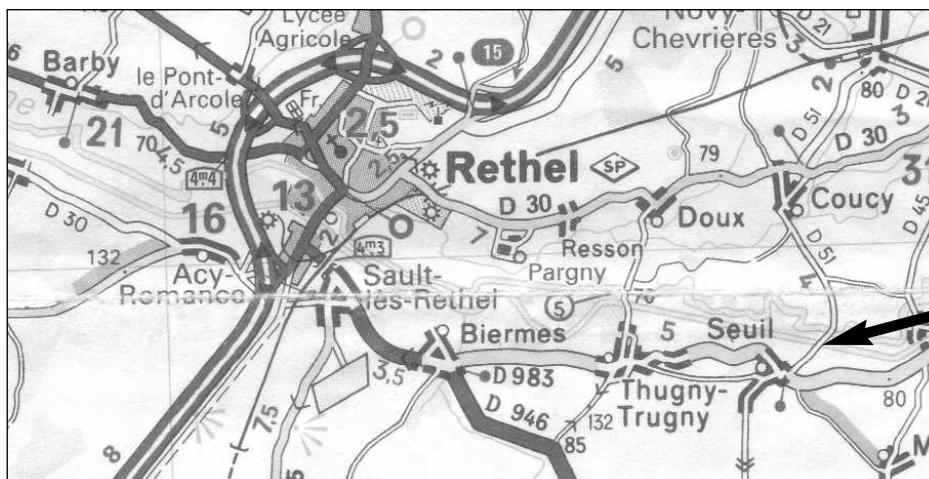
PÉLÉ



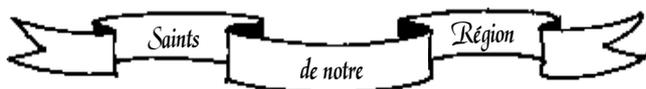
Marche préparatoire au Pèlerinage de Pentecôte

**Dimanche 22 avril
14h00 - 18h00**

Rendez-vous à l'écluse de Seuil (environ 10 km à l'est de Reithel)



Pique-nique à 13h00



SAINTE MARGUERITE

L'humble église de Murtin-Bogny abrite un trésor insigne : les reliques de sainte Marguerite, une des grandes martyres des premiers siècles de notre ère.

Cette sainte, que les grecs appellent Marine, était d'Antioche de Pisidie. Fille d'un prêtre idolâtre, elle fut, aussitôt la mort de sa mère survenue peu après sa naissance, confiée à une nourrice chrétienne qui la prépara à embrasser le christianisme. Son père, furieux de savoir sa fille chrétienne, ne voulut plus la voir ; elle se fit l'humble servante de sa nourrice et se plut à garder ses brebis.

Olybrius, préfet du prétoire, homme brutal et impie, passait à Antioche. Epris de la beauté de la jeune vierge, il l'envoie chercher pour la faire son épouse. Marguerite répond qu'elle veut rester chrétienne et vierge. Amenée devant le juge, elle ose lui déclarer son inébranlable attachement à Jésus-Christ. Le préfet, voulant l'intimider, fait dresser un tribunal où il convoque toute la ville. Ni les promesses, ni les menaces n'ébranlent l'intrépide jeune fille. Furieux, le président ordonne de la suspendre par le tête et la frapper de verges. Puis il la fait mettre au chevalet et commande de lui déchirer les flancs avec des ongles de fer : sa chair est enlevée par lambeaux, ses entrailles sont à découvert. Au lieu de se laisser fléchir par son courage, les bourreaux jettent la jeune martyre dans un ténébreux cachot, où après avoir résisté aux artifices du démon, elle est l'objet de l'apparition de la Sainte Croix, au sommet de laquelle vient se reposer une colombe, tandis qu'une voix la fortifie dans sa persévérance. Le matin venu, le juge ordonne de la dépouiller de ses vêtements, puis de la suspendre au moyen de poulies et de la brûler avec des torches ardentes. Prodige ! le feu, loin de produire son effet, procure à la sainte le rafraîchissement d'une douce rosée. Olybrius la fait alors précipiter, pieds et poings liés, dans une chaudière remplie d'eau bouillante : ses liens se rompent, elle se lève saine et sauve et exhorte les assistants à renoncer aux idoles : la foule, impressionnée, embrasse la foi chrétienne. Le préfet, apprenant ce qui se passe et craignant que le peuple ne s'insurge contre lui, fait décapiter les nouveaux convertis puis en désespoir de cause, ordonne au bourreau de trancher la tête de sainte Marguerite.

Les fidèles enlevèrent son corps et lui donnèrent la sépulture. Lorsque la paix fut rendue à l'Eglise, on érigea une basilique en son honneur. Ce fut dans le XI^e siècle et durant les Croisades que son culte passa en Occident : il y devint célèbre, surtout en France, en Angleterre et en Allemagne. Ce que nous écrivons concorde bien avec la tradition locale d'après laquelle le roi Saint Louis aurait donné les reliques de la sainte au sire de Wartigny, seigneur de Murtin.

GRAND MÉNAGE À L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE FRANCE

Samedi 31 mars à partir de 14h00

poussière; toiles d'araignée, abords, cuivres ...

Tous les bras solides sont les bienvenus

ACTIVITÉS PAROISSIALES

Croisade du Rosaire :

Intention : Pour demander au ciel de nombreuses et saintes vocations religieuses.

Catéchisme :

PRUNAY : Abbé Girod
Enfants : mercredis 4 et 25 de 14h30 à 16h30

REIMS : Abbé Girod
Adolescents : le mercredi 4 de 18h00 à 19h00
Adultes : les mardis 3 et 24
de 20h30 à 21h30 : le dogme

CHARLEVILLE : Abbé Castel

TROYES : Abbé Girod
dimanche 15 de 16h30 à 17h30

Cercle de la Tradition :

CHARLEVILLE : Abbé Castel
Samedi 14 à 19h00 : La vie de Jésus-Christ

Croisade Eucharistique :

Intention : Pour les écoles.

PRUNAY : Abbé Girod
Filles : samedi 28 de 14h00 à 17h30

(Randonnée : des précisions vous seront données ultérieurement)

Communion Pascale :

Notre Sainte Mère l'Eglise nous demande, sous peine de péché mortel, de recevoir la Sainte Communion au temps pascal.

Ce temps s'étend du dimanche de la Passion au dimanche du Bon Pasteur, soit cette année du dimanche 25 mars au dimanche 22 avril.

Pour les malades, ce temps est prolongé jusqu'au dimanche de la Sainte Trinité, soit, pour cette année jusqu'au 3 juin.

Quelques dates importantes pour les mois à venir

Dimanche 6 mai : Communions solennelles à Reims (retraite préparatoire durant la semaine précédente)

Dimanche 20 mai : Communions privées à Reims (récollecion préparatoire le samedi 19)

Dimanche 10 juin : Procession publique de la Fête-Dieu à l'église Notre-Dame de France et kermesse au prieuré Notre-Dame de Fatima

PÉLÉ



PENTECÔTE 2007

**Samedi 26,
Dimanche 27,
Lundi 28 Mai**



Le Christ m'a aimé et s'est livré pour moi. (Gal., II, 20) Saint Paul révèle ici le fondement de sa vocation. Profondément ému devant l'amour de Notre-Seigneur pour lui, il a tout abandonné pour le suivre.

Deux mille ans plus tard, des jeunes gens généreux, émerveillés par ce même amour, se disent intérieurement :

"Je ne peux pas vivre comme si Dieu n'était pas venu sur terre, comme si le Christ n'était pas mort pour moi. En réponse à cet amour, je ne veux pas me contenter d'une vie simplement

honnête dans le monde, je veux répondre à cet amour par un amour exclusif, par un amour total, par un amour perpétuel qui engage toutes mes forces, toute mon énergie, toute ma vie." (Mgr Lefebvre, Albano 1983)

Dès qu'ils empruntent cette voie en prononçant un Fiat généreux, un oui magnanime, un oui plein et définitif, ces jeunes gens sont largement récompensés. En effet, Dieu n'a pas attendu le Ciel pour gratifier les âmes qui se donnent à lui : en retour, il se donne spécialement à elles. Notre Seigneur infiniment bon, infiniment généreux, n'est pas chiche dans ses dons. Dès ici bas, il noue un commerce d'amitié avec ceux qui consentent à vivre dans son intimité. Il a promis dès ici bas le centuple à ceux qui abandonnent tout pour le suivre et il est fidèle dans ses promesses. Ceux qui le suivent l'expérimentent chaque jour.

Mais il en faudrait un bien plus grand nombre pour répondre aux immenses besoins de l'Eglise et du monde.

"Plus les âmes se perdent et plus les vocations sont nécessaires. Plus que jamais sont indispensables les grâces de la Croix de Notre-Seigneur et de la Rédemption. Il est donc aujourd'hui plus urgent que jamais que les âmes s'offrent avec Notre-Seigneur en victimes d'amour et de charité pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, il en faudrait des centaines de mille à travers le monde, tant dans les cloîtres et monastères que dans les séminaires et dans les oeuvres spirituelles et corporelles de miséricorde."

Conscients de ce besoin, nos bons fidèles font tout ce qu'ils peuvent pour vivre avec un grand esprit de foi et de sacrifice. En effet, ils savent que le milieu le plus favorable à l'éclosion des vocations est celui où règnent la vraie piété et l'esprit de sacrifice. Soutenus par les écoles spécifiquement catholiques, ils mettent leurs enfants à l'abri du monde corrompu et corrompeur et entretiennent en eux la soif d'un bel idéal. **Nous voyons dès à présent le fruit de leurs efforts par les entrées régulières d'âmes pures et droites au séminaire.**

Cependant à côté des jeunes gens qui franchissent les portes du séminaire, **combien d'autres, hélas, cèdent devant les tentations multiples qui se présentent : la crainte de l'effort, la pusillanimité, l'attrait du monde, la recherche de la vie facile !**

Aussi, pour enlever ces obstacles, la prière et le sacrifice de tous sont nécessaires. Voilà pourquoi, nous voulons cette année prier et **offrir nos trois jours de marche de Notre Dame de Chartres au Sacré Coeur de Montmartre** pour que se lève une légion de jeunes gens généreux, remplis de l'Esprit-Saint, résolus à suivre l'appel du Christ-Roi en donnant toute leur vie à Dieu dans la sublime vocation sacerdotale ou religieuse.

Abbé Patrick Troadec

EN PÉRIODE D'ÉLECTIONS

En cette période préélectorale, les discours vont bon train, même dans les milieux catholiques. Lorsque se pose la question de l'engagement politique du chrétien, certains répètent à l'envi de vieux slogans tels que : « L'Eglise ne doit pas faire de politique et le chrétien en tant que tel non plus » ou « le gouvernement d'un Etat est une chose, la religion en est une autre », etc.

Il n'est pas inutile, je pense, puisque les circonstances s'y prêtent, de réfléchir un peu, à la lumière des enseignements du magistère, sur le rôle et les devoirs du chrétien dans la cité.



La situation actuelle

Depuis la Révolution française, les Etats modernes sont régis par des principes issus de l'esprit révolutionnaire.

L'autorité est considérée comme venant du peuple qui, par l'expression de sa volonté, détermine ce qui doit avoir force de loi. Il n'y a plus, comme dans la société traditionnelle, de référence à des valeurs supérieures, intouchables : la loi naturelle et la loi divine. Quand la majorité se prononce pour des lois iniques (divorce, avortement et bientôt euthanasie) qui contredisent le droit fondé sur la nature elle-même, ces lois deviennent les nouveaux commandements de l'homme moderne, qui ayant rejeté Dieu, veut être sa propre loi. Ainsi le troisième article de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 énonce que « le principe de toute autorité souveraine réside essentiellement dans la nation » et le quatrième que « la loi est l'expression de la volonté générale ».

Malgré cet état de choses, l'Eglise souhaite que tout chrétien se batte pour la cité, pour faire triompher, dans les Etats, la loi de Dieu et l'enseignement de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Les catholiques et la politique

Dieu, étant le créateur de l'homme avec sa nature sociale, est aussi le créateur de la cité. Dans toute société, l'autorité a pour mission de rechercher le bien commun. Pour cela, en premier lieu, il faut que soit respectée la loi naturelle, en quelque sorte « mode d'emploi » de cette machine qu'est la nature humaine. Faire abstraction de l'une, c'est s'exposer à détraquer l'autre. Et puisque la cité est composée d'hommes qui ont une nature déchue à cause du péché originel, pour parvenir à la vertu – fondement de la vie sociale et condition du bien commun – l'Etat a besoin de l'œuvre bienfaisante de l'Eglise et des moyens de sanctification, c'est-à-dire des sacrements. Dieu s'étant révélé aux hommes, il faut aussi que la cité reconnaisse la véritable religion pour rendre à Dieu le culte public qu'elle lui doit puisqu'elle est sa créature.

Tout chrétien doit œuvrer pour établir un tel ordre des choses.

Nous demandons chaque jour dans le *Pater* : « que votre règne arrive ». Il s'agit bien sûr, en premier lieu, du règne de Dieu sur les âmes ; mais aussi du règne social de Notre-Seigneur, roi des cœurs, des familles, des nations. Le salut des âmes est facilité ou entravé par la constitution politique des Etats. Car, comme le fait remarquer saint Alphonse de Liguori : « Ce qu'un souverain, touché par la grâce de Dieu, peut faire dans l'intérêt de l'Eglise et des âmes, mille missions ne le feront jamais ».

Il s'ensuit que l'Eglise ne peut se désintéresser de l'organisation sociale sans se désintéresser du salut du plus grand nombre. Les chrétiens ont donc vocation à faire de la politique, si l'on entend par là « se proposer d'infuser dans toutes les veines de l'Etat, comme une sève et un sang réparateur, la vertu et l'influence de la religion catholique »¹. Le Père Sertillanges disait : « Il y a une politique chrétienne en ce sens qu'il y a une façon chré-

tienne de concevoir la vie en société et le gouvernement des hommes »². Chaque chrétien est donc tenu, selon son état de vie et ses capacités, de jouer le rôle voulu par Dieu dans le combat politique, au niveau où il est placé.

Le vote

Bien qu'ayant condamné plusieurs fois les principes révolutionnaires nés au siècle des Lumières, l'Eglise ne considère pas que les moyens offerts par les constitutions modernes pour mettre en place un gouvernement, notamment le vote, soient en eux-mêmes mauvais. En outre, il est faux de dire que le chrétien qui accepte d'utiliser ces moyens en cautionne implicitement les principes erronés. « Quand il s'agit des droits fondamentaux de la famille et de l'Etat, des droits de Dieu et de l'Eglise, tous, hommes et femmes, de n'importe quelle classe ou condition, sont strictement tenus à user de leurs droits politiques au service de la bonne cause »³. Reste à voir quand cela engage en conscience et dans quelles limites.

Les chrétiens et les partis politiques

L'Eglise, tout en encourageant ses fils au combat pour la cité, ne s'identifie elle-même à aucun parti politique. Il y a en effet plusieurs façons, qui peuvent être légitimes, de concevoir l'organisation de la cité. Elle donne cependant les principes dont les partis doivent s'inspirer pour contribuer véritablement au bien de l'Etat. C'est sa doctrine sociale, qui découle de l'enseignement de Notre Seigneur, et qui seule peut apporter la paix. Elle est admirablement résumée dans de célèbres encycliques, comme *Rerum novarum* de Léon XIII et *Quadragesima anno* de Pie XI.

Pour cela l'Eglise met en garde ses fils et leur défend de militer dans des partis politiques qui combattent sa doctrine, qui s'inspirent par exemple de philosophies marxistes et athées, comme le communisme ou le socialisme.

Elle leur défend de favoriser des hommes politiques qui font ouvertement partie de sociétés luttant contre l'Eglise, comme la franc-maçonnerie, ou encore de soutenir des programmes politiques qui vont directement contre la loi naturelle, acceptant par exemple l'avortement ou le « mariage » homosexuel.

L'art du possible

Quand on ne peut voter que pour des personnes qui soutiennent de telles idées, il n'y a bien sûr aucune obligation morale au vote. Il faut cependant continuer à mener le combat politique par tous les moyens possibles : organiser des noyaux locaux, qui se forment à la bonne doctrine et qui soient capables de suivre l'actualité et de mener des actions ponctuelles, sans crainte de se lancer, de prendre des responsabilités, quand l'occasion se présente, dans telle ou telle mairie.

En revanche, s'il y a des hommes qui se proposent de défendre la loi naturelle, la famille, d'abroger des lois telles que celle de l'avortement, on est tenu en conscience de prendre tous les moyens légitimes (dont le vote) pour faire triompher ces idées.

Dom Prümmer fait même un devoir aux prêtres d'exhorter les fidèles à remplir leur devoir électoral⁴. Pie XII parle de la même façon. « L'exercice du droit de vote est un acte de grave responsabilité morale. Pour le moins s'il s'agit d'élire ceux qui sont appelés à donner au pays sa constitution et ses lois, celles en particulier qui touchent par exemple la sanctification des fêtes, des mariages, la famille, l'école, le règlement selon la justice et l'équité des différentes conditions sociales. Il revient donc à l'Eglise d'expliquer aux fidèles les devoirs moraux qui dérivent de ce droit électoral »⁵. Voter pour quelqu'un ne signifie pas forcément être d'accord totalement avec ses idées, mais voir concrètement, que, en l'état actuel des choses, cette personne peut le mieux défendre la loi naturelle, s'inspirer le plus de la doctrine sociale de l'Eglise.

Quand le choix se présente entre plusieurs candidats, je pense que la prudence devrait nous pousser à choisir celui qui a objectivement le plus de chances d'avoir une influence sur la vie sociale.

N'oublions pas que la politique est l'art du possible⁶. Et, sans nous contenter de pleurer dans un coin les maux de notre époque, sachons utiliser tous les moyens licites que la Providence nous donne pour le triomphe du bien.

Abbé Pierpaolo-Maria Petrucci

Article tiré de *l'Hermine (Bulletin du Prieuré Saint-Louis à Nantes) N°13*

1 Léon XIII, encyclique *Immortale Dei*.

2 R.P. Sertillanges, *Politique chrétienne*, cité dans J. Bricout, *Dictionnaire des connaissances religieuses*, art. « Politique ».

3 Pie XII, aux ouvriers catholiques, 15 août 1945

4 Dom Prümmer, *Man. theo. moralis*, t. II, n° 603, p. 464.

5 Pie XII, 16 mars 1946.

6 cf. Prümmer, n° 604.

AU FIL DU TEMPS ...

Mercredi 7 mars : Le prieur est au séminaire Saint Curé d'Ars de Flavigny-sur-Ozerain pour une réunion des prieurs autour du Supérieur de District et de ses assistants. L'emploi du temps est chargé, mais les interventions cessent le temps de la messe solennelle en l'honneur de saint Thomas d'Aquin, fêté tout particulièrement dans les séminaires. Nous évoquons le périple de la Vierge pèlerine du District de France, qui a commencé son voyage en décembre à partir de Lyon. Elle sillonnera tous les prieurés et toutes les chapelles, doyenné par doyenné, tout en étant présente aux grands pèlerinages nationaux. Patience, il lui faudra environ quatre ans pour visiter toute la France.

Dimanche 11 mars : Echange de ministère dominical entre l'Abbé Rigault, aumônier du Cours Notre-Dame des Victoires et l'Abbé Girod. Le prieur peut ainsi célébrer la messe dans notre belle chapelle de Saint-Quentin, qu'il desservait déjà voici une dizaine d'années alors qu'il était en poste à Camblain-l'Abbé. Un vin d'honneur permet aux fidèles de rester sur place pour faire plus ample connaissance.

Mardi 13 mars : De nombreuses mamans se retrouvent au Prieuré pour la réunion mensuelle du cercle Sainte-Marie. Nous abordons cette fois-ci les péchés capitaux de l'enfant et les moyens de les corriger. Pendant ce temps, les enfants encore à la maison viennent grossir les bancs de la classe de maternelle de Mlle Le Bihan, ravie de voir ses effectifs grandir pour l'occasion.

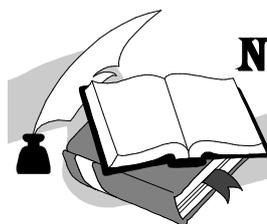
Samedi 17 mars : Récollecion de carême à l'église Notre-Dame-de-France, prêchée par l'Abbé Bruno Schaeffer. La journée de prière et de méditation, suivie par une bonne quinzaine de fidèles, est ponctuée par trois instructions portant sur notre retour à Dieu et l'imitation du Christ, par la sainte messe, des confessions et se termine par un salut du Saint Sacrement. Nous baignons dans une atmosphère bénédictine grâce au prédicateur.

Dimanche 18 mars : Après l'église Notre-Dame de France, c'est la chapelle Saint Walfroy de Charleville-Mézières qui accueille l'Abbé Schaeffer pour sa récollecion de carême. Quelques 25 personnes passent l'après-midi dans le recueillement pour ce préparer à la semaine sainte qui approche déjà.

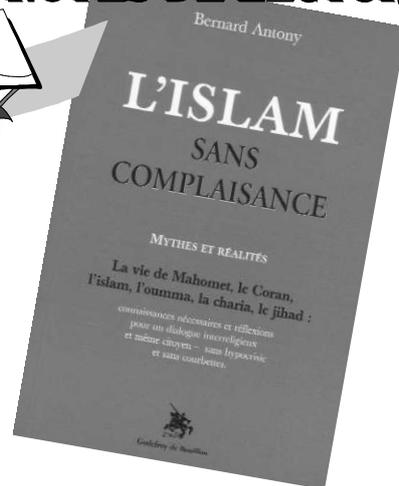
Ce même jour, l'Abbé Castel se rend à Couloutre, au sud d'Auxerre, pour y célébrer la Messe en remplacement de l'Abbé Schaeffer.

☉ Rions un peu

Une servante de curé se plaint : " Il y en a qui viennent se confesser à la cure après les heures de confession. Qu'est ce que c'est que ces manières ? Moi qui suis dans le sacerdoce depuis quarante ans, je trouve ça insupportable ! Ils en font une tête quand je leur crie que c'est fini et que nous ne confessons plus! "



NOTES DE LECTURE



Connaître l'islam est aujourd'hui nécessaire si on veut comprendre ce qui se passe en France et dans le monde entier. C'est là une bonne raison de lire ce livre de Bernard Antony. "Sans complaisance", il y passe en revue les points fondamentaux de l'islam pour nous en dévoiler la vraie nature.

L'islam ignore la séparation entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. Ses adeptes ne peuvent donc pas s'intégrer paisiblement dans une société qu'ils ne gouvernent pas. Tout naturellement, un musulman veut vivre dans une société régie par la charia (loi musulmane qui est à la fois, religieuse, sociale et politique et qui régit l'homme dans toutes ses dimensions individuelles, familiales et sociales) et cherche à imposer celle-ci. Sa religion lui en fait un devoir. L'islam sépare le monde en deux :

- le *dar al Islam*, qui appartient à l'oumma, la communauté islamique. Là règne la charia.
- le *dar al harb*, le pays de la guerre destiné à passer un jour dans l'islam soit par le jihad (la guerre sainte) soit par la conversion.

Aujourd'hui, on prétend distinguer entre islamistes modérés et islamistes violents ou "terroristes".

"La vérité irréfutable c'est qu'un islamiste "violent" est simplement un islamiste prônant que le moment est venu de faire progresser l'islam par le jihad comme les enseignements du Coran et des hadith le recommandent si cela est possible.

"Les islamistes "modérés" tablent plutôt sur une conquête pacifique par concessions progressivement acquises...

"La réalité c'est pourtant que bien souvent il n'y a entre islamistes "modérés" et islamistes "violents" que différence de degré et non pas de nature, ou plus exactement encore différence de tactique et non de stratégie."

L'ISLAM SANS COMPLAISANCE MYTHES ET RÉALITÉS

Bernard Antony
Editions Godefroy de Bouillon

Demandez le aux tables de presse de vos chapelles !